Québec, Université Laval, Institut des études anciennes et médiévales
Séminaire interdisciplinaire, séance du 20 novembre 2026

Le commerce de détail dans la ville antique : ce que les boutiques disent de l'économie urbaine, entre Italie et Gaule (II^{e} s. av. - III^{e} s. apr. J.-C.)

Marine Lépée, École française de Rome

Résumé :
Cette séance de séminaire porte sur le cadre, les pratiques et les acteurs des échanges du quotidien et du commerce de détail dans la ville antique, par le prisme d'une analyse des boutiques, entre Italie et Gaule. En faisant dialoguer réflexions d'histoire économique et d'archéologie urbaine, nous nous interrogerons sur le cadre construit des échanges et leur intégration au parcellaire urbain, sur les traces matérielles laissées par les métiers en boutique ou encore sur les acteurs de l'économie du quotidien et leurs stratégies d'investissement. Elle a pour objectif méthodologique de montrer aux participants l'intérêt de croiser les sources littéraires, épigraphiques, juridiques et iconographiques avec les riches données archéologiques relatives aux boutiques, pour mieux comprendre leur rôle dans l'économie antique et dans la fabrique de la ville. Les réflexions s'appuieront en particulier sur une étude approfondie des paysages commerciaux de plusieurs centres urbains de la moyenne et la haute vallée du Rhône, un secteur géographique de Gaule romaine jusqu'ici surtout envisagé via les échanges à longue distance.

Corpus documentaire et bibliographie

Sommaire

SOURCES **2**

1. Sources littéraires et juridiques **2**
1.1. La *taberna*, entre définition fonctionnelle et juridique 2
1.2. La boutique comme propriété immobilière, au cœur de stratégies d'investissement 3

2. Dossier documentaire — Seuils et comptoirs, la boutique à l'interface avec la rue **4**
2.1. Sources littéraires et juridiques : seuils de boutique et accessibilité 4
2.2. Corpus iconographique : la représentation du comptoir 4
2.3. Corpus archéologique : les réalités matérielles du comptoir en Gaule, entre modèle et adaptations 5

3. Dossier documentaire — Dialogue des sources autour des activités textile en boutique : un cas viennois **6**

BIBLIOGRAPHIE **11**

APPROFONDISSEMENTS **12**

CONSEILS POUR LA PREPARATION DE LA SEANCE **14**

Sources

1. Sources littéraires et juridiques

1.1. La *taberna*, entre définition fonctionnelle et juridique

a) Varron, *La langue latine*, VIII, 55 (éd. et trad. G. Bonnet, C.U.F., 2021)

« Quoniam ***taberna ubi uenit*** *uinum a uino uinaria, a creta cretaria, ab unguento unguentaria dicitur, ἀνὰ λόγον si essent uocabula, ubi caro uenit carnaria, ubi pelles pelliaria, ubi calcei calcearia diceretur, non laniena ac pellesuina et sutrina. »*

Puisqu'**une boutique où l'on vend** du vin (*uinum*) est dite *uinaria*, mais *cretaria* si c'est de la craie (*creta*) et *unguentaria* pour du parfum (*unguentum*), si les appellatifs étaient faits en série, quand on y vend de la viande (*caro*), elle serait appelée *carnaria*, quand il s'agit de peaux (*pelles*), *pelliaria* ou de souliers (*calcei*), *calcearia*, au lieu qu'on dit *laniena* (boucherie), *pellesuina* (peausserie) et *sutrina* (cordonnerie).

b) Cicéron, *Catilinaires*, IV, 17 (éd. H. Bornecque, trad. E. Bailly, C.U.F., 1926)

Quare, si quem uestrum forte commouet hoc quod auditum est, lenonem quendam Lentuli concursare circum ***tabernas****, pretio sperare sollicitari posse animos egentium atque imperitorum, est id quidem coeptum atque tentatum ; sed nulli sunt inuenti tam aut fortuna miseri aut uoluntate perditi,* ***qui non illum ipsum sellae atque operis et quaestus cotidiani locum qui non cubile ac lectulum suum****, qui denique non cursum hunc otiosum uitae suae saluum esse uellent. Multo uero maxima pars eorum* ***qui in tabernis sunt****, immo uero (id enim potius est dicendum) genus hoc uniuersum amantissimum est oti. Etenim omne instrumentum, omnis opera atque quaestus frequentia ciuium sustentatur, alitur otio ; quorum si quaestus occlusis tabernis minui solet, quid tandem incensis futurum fuit ?*

Si donc il en est parmi vous qui s'affolent au bruit qu'un certain entremetteur, gagé par Lentulus, tourne autour des boutiques, espérant pouvoir soulever à prix d'argent les besogneux et les naïfs, oui, pareille entreprise a bien été tentée ; mais il ne s'est trouvé personne de condition assez misérable, personne d'âme assez abjecte pour ne pas vouloir que **l'échoppe qui abrite son tabouret de travail et son gain quotidien, que sa chambrette et que son cher petit lit,** qu'en un mot la sécurité de la vie ne lui fussent conservés. En fait, la majeure partie de **ceux qui tiennent boutique**, ou pour mieux dire – car c'est là qu'est la vérité –, tous les gens de cette sorte ont plus que personne le culte de la paix. Car tout métier, toute profession, tout commerce est favorisé par l'affluence des clients, alimenté par la paix : or si le commerce diminue quand on ferme les boutiques, que serait-il enfin advenu si on les leur eût incendiées ?

c) *Digeste*, L, 16, 185 (Ulpien, *Ad edictum*, 28) (trad. N. Tran, 2013)

*« '****Instructam'*** *autem* ***tabernam*** *sic accipiemus, quae* ***et rebus et hominibus*** *ad negotiationem paratis constat.* »

Nous considérons qu'une ***taberna*** est '***instructa***', si elle comprend **les choses et les hommes** servant aux affaires.

d) *Digeste*, XXXII, 91, 2 (Papinien, *Réponses*, 7) (trad. N. Tran, 2013)

*« Pater filio **tabernam purpurariam cum seruis institoribus et purpuris**, quae in diem mortis eius ibi fuerunt, legauit. »*

Un père légua à son fils une boutique de teinturerie en pourpre, avec les esclaves préposés et la pourpre qui s'y trouvaient le jour de sa mort.

1.2. La boutique comme propriété immobilière, au cœur de stratégies d'investissement

e) *Digeste*, XIV, 3, 18 (Paulus, *Variarum lectionum liber singularis*) (trad. N. Tran 2013)

*« **Institor** est, qui **tabernae** locoue ad emendum uendendumue **praeponitur**, quique **sine loco** ad eundem actum **praeponitur**. »*

Est ***institor*** qui est préposé à acheter ou à vendre **dans une boutique**, dans un autre lieu ou même **sans affectation de lieu** pour cette même activité.

f) Cicéron, *Atticus*, XIV, 9, 1 (éd. et trad. J. Beaujeu, C.U.F., 1988)

*« (…) sed quod quaeris quid arcessierim Chrysippum, **tabernae mihi duae** corruerunt reliquaeque rimas agunt ; itaque non solum **inquilini** sed mures etiam migrauerunt. »*

Tu me demandes il est vrai pourquoi j'ai fait venir [mon architecte] Chrysippe : c'est que **deux de mes boutiques** se sont effondrées et les autres ont des fissures, si bien que **les locataires** et même les souris ont émigré.

g) *CIL* IV, 1136 = *ILS* 5722.

*In praedis Iuliae Sp(urii) f(iliae) Felicis / **locantur** / balneum venerium et nongentum **tabernae pergulae / cenacula** ex idibus Aug(ustis) primis in idus Aug(ustas) sextas annos / **continuos quinque** / s(i)q (uinquennium) d(ecurrerit) l(ocatio) e(rit) n(udo) c(onsensu).*

Dans les propriétés de Julia Felix, fille de Spurius, **on loue** un *balneum* élégant et distingué, **des *tabernae,* des *pergulae,* des *cenacula*** à partir des ides d'août jusqu'aux ides d'août de la sixième année, **pour cinq années sans interruption**. Au terme de la cinquième année, le bail peut être reconduit par accord simple.

2. Dossier documentaire — Seuils et comptoirs, la boutique à l'interface avec la rue

2.1. Sources littéraires et juridiques : seuils de boutique et accessibilité

1) Sénèque, *Des bienfaits*, VII, 21, 2 (trad. N. Monteix 2010)

*« Deinde **per clostrum**, qua se commissura laxauerat, quatuor denarios in **tabernam** inseruit. »*

[Un philosophe pythagoricien vient déposer dans la boutique d'un cordonnier récemment décédé la somme qu'il lui devait]. Puis, à travers la porte, sans avoir à élargir de fente, il introduisit quatre deniers dans la boutique, se punissant d'une convoitise malhonnête, ne voulant pas prendre l'habitude [de conserver] le bien d'autrui.

2) *Digeste*, IX, 1, 2, 1 (Paulus, *Ad edictum*, 22) (trad. N. Tran 2013)

*« Si quis aliquem euitans, magistratum forte, **in taberna proxima** se immisisset ibique a cane feroce laesus esset, non posse agi canis nomine quidam putant : at si solutus fuisset, contra. »*

Si quelqu'un, cherchant à éviter un autre, un magistrat peut-être, s'est jeté dans la boutique la plus proche et qu'il y a été blessé par un chien méchant, (des juristes) pensent que l'on ne peut intenter un procès relatif au chien ; mais ils pensent le contraire, si le chien n'était pas attaché.

2.2. Corpus iconographique : la représentation du comptoir



1) Scène de vente (pâtisseries ?) (Espérandieu 4295, Musée de la Cour d'Or de Metz)



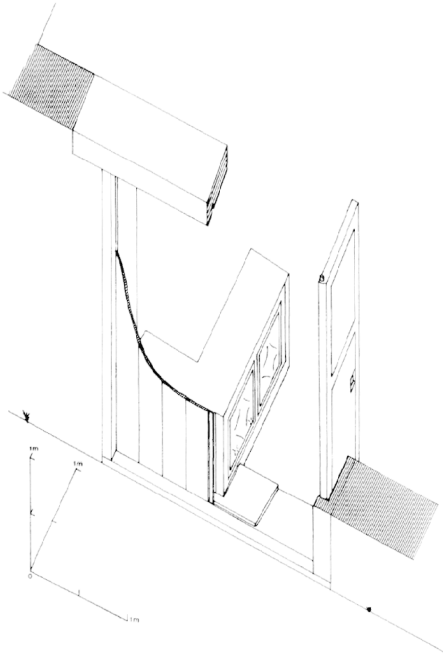


2) Scène de vente de parfums (?), Lillebonne (Espérandieu 3097, Musée départemental des Antiquités de Rouen, cliché M. Reddé)

3) Scène de vente de vin au comptoir, Monument de Til-Châtel (Espérandieu 3608, Musée Archéologique de Dijon, cliché O. Harl).

2.3. Corpus archéologique : les réalités matérielles du comptoir en Gaule, entre modèle et adaptations





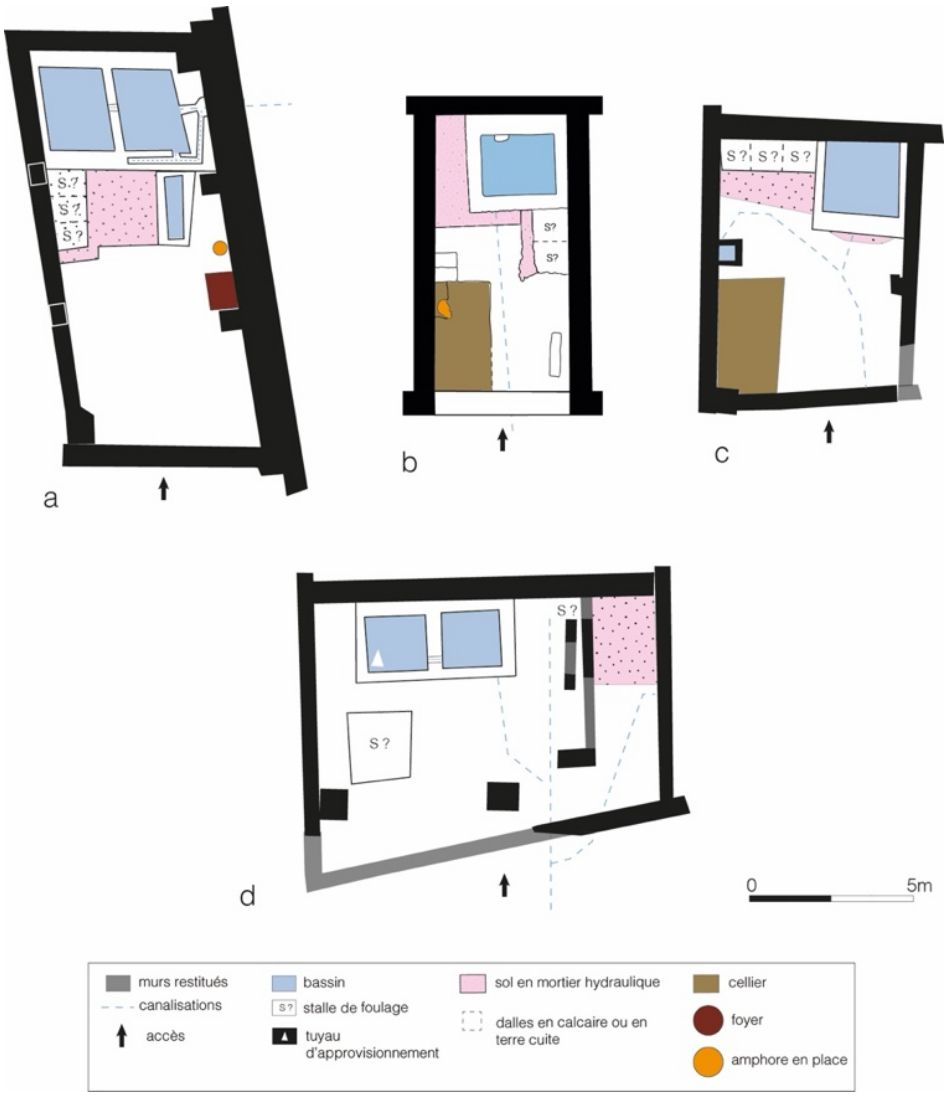
1) Olbia, place du puits public, comptoir en façade de boutique (cliché J.-L. Paillet, Centre des monuments nationaux ; restitution Bouet 1994)





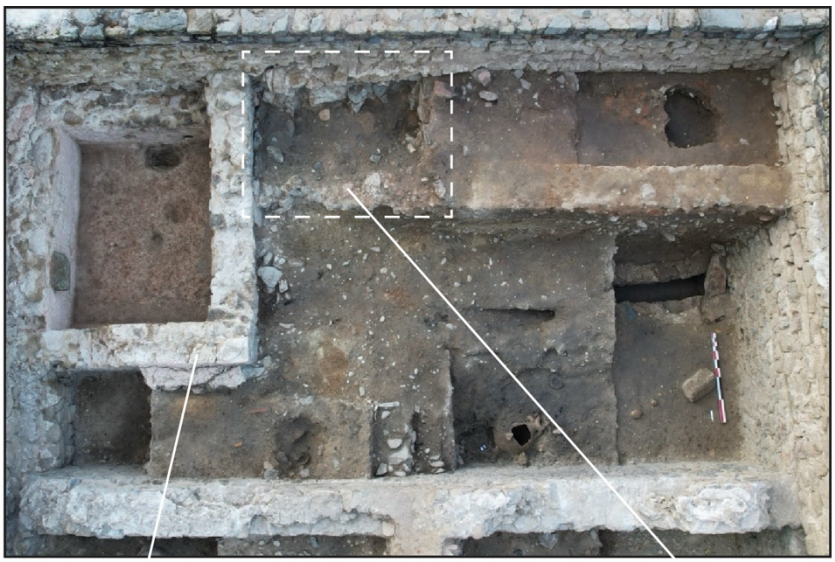
2) Celliers à amphores à l'avant d'une boutique à Sainte-Colombe / le Bourg et à Saint-Romain-en-Gal / rue Trénel (FR, 69) (clichés B. Clément ; D. Baldassari, Archeodunum).

3. Dossier documentaire — Dialogue des sources autour des activités textile en boutique : un cas viennois



1) Plans des boutiques viennoises abritant des activités de nettoyage des textiles (*fullonicae*) : a. Saint-Romain-en-Gal, Petite *Fullonica*, II^e^-III^e^ siècles ; b. Saint-Romain-en-Gal, Maison aux Colonnes, milieu du II^e^ siècle ; c. Sainte-Colombe, Petits Jardins, parcelle B, II^e^ siècle ; d. Sainte-Colombe, Petits Jardins, parcelle C, II^e^ siècle *(DAO M. Lépée)*.

2) Un cas d'étude récemment fouillé : Saint-Romain-en-Gal, une boutique-atelier de foulons sur l'îlot de la Maison aux Colonnes, milieu du IIe siècle (fouilles 2025 dir. B. Clément, M. Lépée)



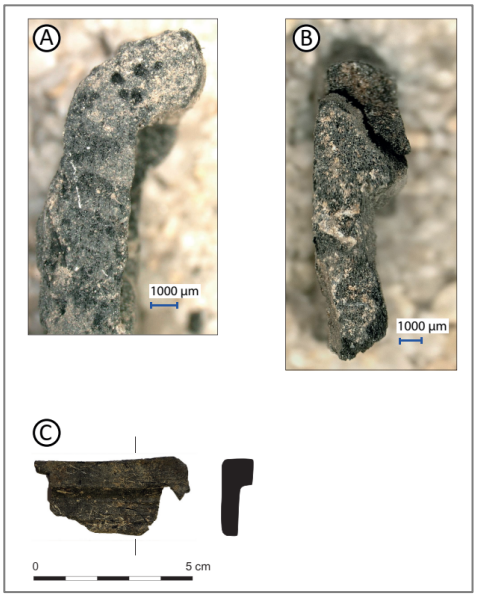




Détail du bassin maçonné et des stalles de foulage en bois.

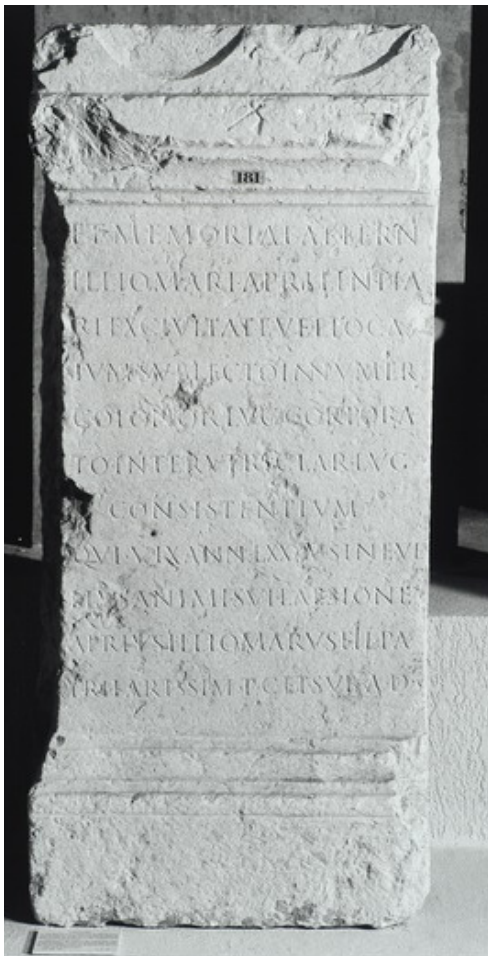


La céramique du cellier à l'avant de la boutique.



Fragments d'objets en bois, dont des tablettes à écrire (étude et identification C. Vuillermin, Univ. Marie et Louis Pasteur)

3) Au-delà du cadre de la boutique, une communauté de professionnels du textile, entre mobilités et ancrage local : les données épigraphiques pour restituer un réseau de commerçants



CIL XIII, 1998

D(is) M(anibus) / et memoriae aetern(ae) / Illiomari Apri lintia/ri(i) ex civitate Veliocas/sium sublecto in numer(um) / colonor(um) Lug(udunensium) corpora/to inter utric(u)lar(ios) Lug(uduni) / consistentium(!) / qui vix(it) ann(os) LXXXV sine ul/lius animi sui laesione / Aprius Illiomarus fil(ius) pa/tri karissim(o) p(onendum) c(uravit) et sub a(scia) d(edicavit)

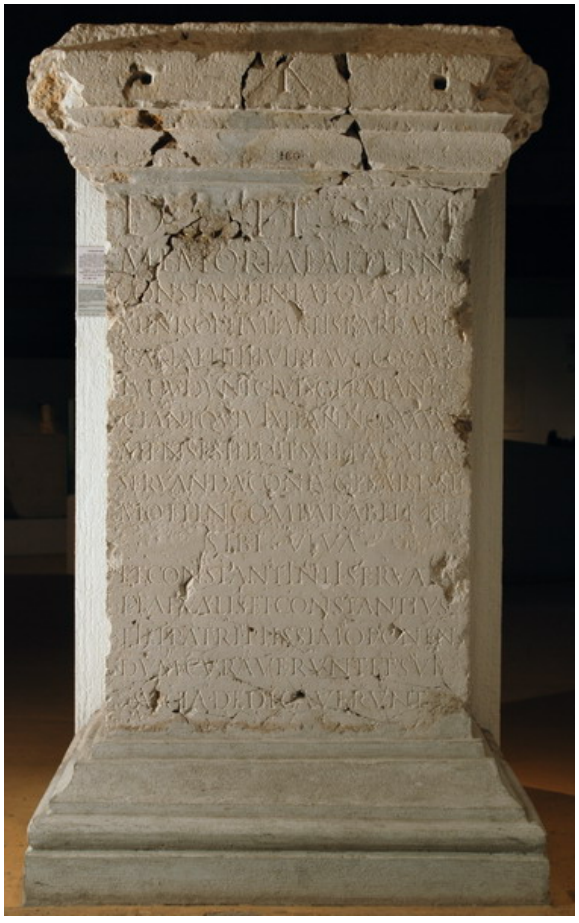
Lieu de découverte : Lyon, église de Vaise (remploi)

Hypothèse de datation : milieu du III^e^ siècle

Traduction (Carte Archéologique de la Gaule, 69/2 Lyon, modifiée) : Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle d'Illiomarius Aper, marchand de vêtements de lin de la cité des Véliocasses, admis au nombre des colons de Lyon, membre de la corporation des utriculaires demeurant à Lyon, mort à l'âge de 85 ans, sans avoir jamais fait à personne aucune peine ; Aprius Illiomarus, son fils, a élevé ce tombeau à son père très cher et l'a dédié sous l'*ascia*.

CIL XIII, 1945

D(is) M(anibus) et / memoriae aetern(ae) / Constantini(i) Aequalis ho/minis optimi artis barbari/cariae IIIIIIviri Aug(ustalis) c(oloniae) C(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) / Lugduni civis Germani/ciani qui vixit annos XXXXV / menses III dies XII Pacatia / Servanda coniugi karissi/mo et incomparabili et / sibi viva / et Constantinii Servat[us] / et Aequalis et Constantius / fili(i) patri piissimo ponen/dum curaverunt et sub / ascia dedicaverunt



Lieu de découverte : Lyon, Trion

Hypothèse de datation : fin du II^e^ - III^e^ siècle

Traduction (Carte Archéologique de la Gaule, 69/2 Lyon, modifiée) : Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Constantinius Aequalis, homme plein de bonne volonté, exerçant la profession de barbaricaire, sévir augustal de la *Colonia Copia Claudia Augusta Lugudunum*, citoyen de Germanicia, mort à l'âge de 46 ans, 3 mois et 12 jours ; Pacatia Servanda à son époux très cher et incomparable, et, de son vivant, pour elle-même et leurs enfants : Constantinius Servatus, Constantinius Aequalis et Constantinius Constantius à leur excellent père, ont élevé ce tombeau et l'ont dédié sous l'*ascia*.



CIL XII, 1898

D(is) M(anibus) / et quieti per[pe]/tuae C(ai) Ruson[i] / Secundi IIIIIIvir(i) [Aug(ustalis)] / c(oloniae) C(opiae) C(laudiae) Aug(ustae) Lug(udunensium) ite[m] / sagario. C(aius) Ruson[ius] / Myron IIIIIIvir A[ug(ustalis)] / Lug(uduni) honoratus i[tem] / centonarius ho[no]/ratus et sagariu[s cor]/poratus collibe[rto] / bonorum exemp[lorum] / erga me. Heres ex [ius]/su eius solus po[sui] / et / sub ascia de[di]/cavi

Lieu de découverte : église de Saint-Romain-en-Gal (remploi)

Hypothèse de datation : deuxième moitié du II^e^ - milieu du III^e^ siècle

Traduction (Carte Archéologique de la Gaule, 69/1 Le Rhône, modifiée) : Aux dieux Mânes et au repos éternel de Caius Rusonius Secundus, sévir augustal de la *Colonia Copia Claudia Augusta Lugudunum*, ainsi que marchand de manteaux (*sagum*). Caius Rusonius Myron, sévir augustal honoraire de Lyon, ainsi que centonaire honoraire et membre de la corporation des marchands de manteaux, son co-affranchi, au comportement exemplaire à mon égard. En tant que son héritier, j'ai seul, sur son ordre, élevé (ce monument) et je l'ai dédié sous l'*ascia*.

CIL XIII, 2023

D(is) M(anibus) / et memori[ae] / aeternae / Poppili natio[ne] / Sequano civ[i] / Lugudunens[i] / negotiatori [ar]/tis prossari[ae] / adpertinen[tis et] / honorato co[rpor(is)] / utric(u)lario[rum/- -]rb[- -]

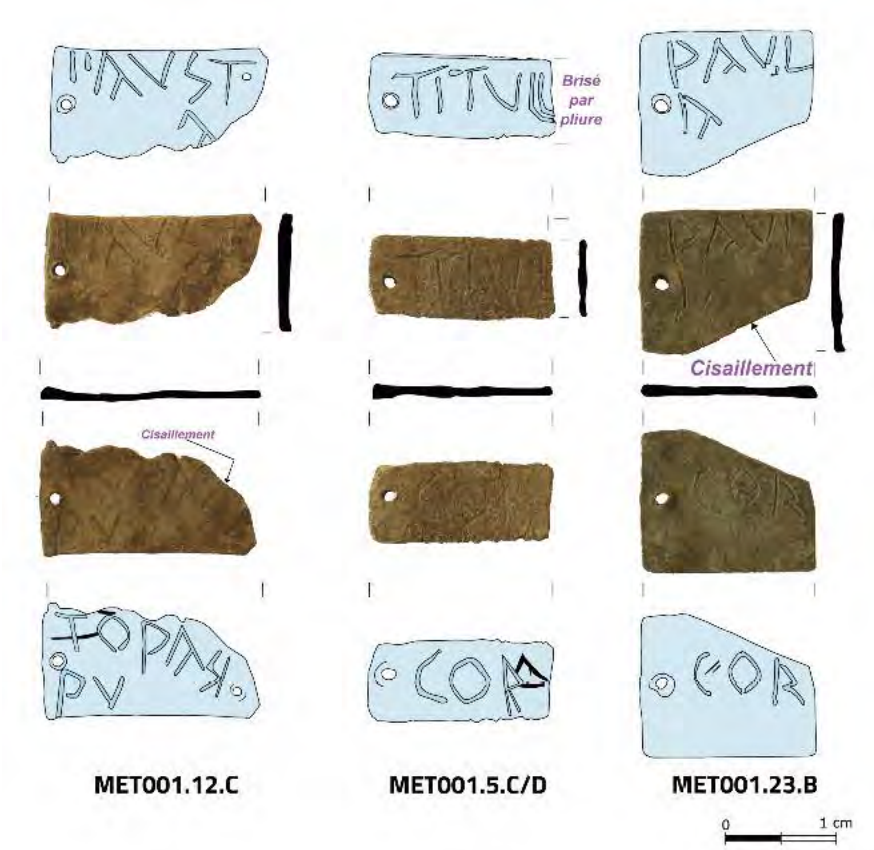
Lieu de découverte : Lyon, montée du Gourguillon (remploi)

Hypothèse de datation : fin du II^e^ - III^e^ siècles

Traduction (Carte Archéologique de la Gaule, 69/2 Lyon, modifiée) : Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de […] Popillus, de la nation des Séquanes, citoyen lyonnais, négociant de tissus de laine grossière, appartenant à la corporation des utriculaires et promu par eux aux honneurs …



4) L'*instrumentum inscriptum*, un témoignage des acteurs de la microéconomie



Lot d'étiquettes en plomb retrouvées à Annecy (20 avenue du Parc des sports, fouille Eveha, dir. T. Silvino), dans une fosse dépotoir du III^e^ siècle dans un secteur ayant abrité des activités textiles : exemples d'étiquettes avec noms de femmes (DAO et étude Y. Teyssonneyre, dans Faure, Silvino, Teyssonneyre 2022).

Bibliographie

- Théories économiques / Historiographie

- M.C. D'ERCOLE, *Archéologie et histoire économique : entre complicités et mésentente*, dans P. BOISSINOT (éd.), *Archéologie et sciences sociales*, Université Toulouse Jean Jaurès, 2017 (*P@lethnologie*, 9), p. 63-75, en ligne.
Pour un résumé des grandes théories de l'histoire économique de l'Antiquité et un focus sur la place des données archéologiques dans les débats actuels.

- Synthèses récentes sur les boutiques en Italie

- N. MONTEIX, *Les lieux de métier : boutiques et ateliers d'Herculanum*, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 344, Rome, 2010, en ligne.
Synthèse de référence à partir du corpus de boutiques d'Herculanum, qui propose une définition archéologique renouvelée de la boutique à travers quelques grands critères architecturaux, une analyse typologique des natures de commerce (centrée en particulier autour des commerces alimentaires, des boulangeries et de l'artisanat textile) ainsi qu'une analyse d'archéologie du bâti et des liens de propriété à l'échelle d'un îlot.

- J. SCHOEVAERT, *Les boutiques d'Ostie : l'économie urbaine au quotidien : I^er^ s. av. J.-C. - V^e^ siècle ap. J.-C.*, Collection de l'École française de Rome, 537, Rome, 2018, en ligne.
Analyse renouvelée de plus de 1200 boutiques à Ostie, à travers leur planimétrie, leurs fonctions et leur place dans la trame urbaine. Permet à l'auteur de porter un discours d'histoire économique sur le développement d'Ostie grâce à l'étude de son paysage commercial sur six siècles.

- S. ELLIS, *The Roman retail revolution: the socio-economic world of the* Taberna, Oxford University Press, Oxford, 2018.
Réflexion longue durée sur le « monde de la *taberna* » et de ses réalités archéologiques, en corrélant les informations issues d'une vaste aire géographique, bien que les données italiennes y occupent une place importante. L'auteur propose d'identifier trois grandes phases dans l'évolution des paysages commerciaux urbains et surtout d'expliquer les processus socio-économiques à l'origine de la construction et du développement des boutiques, en insistant sur la notion d'investissement.

Ces synthèses sont particulièrement précieuses pour les corpus de référence qu'elles réunissent et les renouvellements méthodologiques dans l'analyse des boutiques et de l'économie du quotidien (lecture diachronique et en contexte). Elles se concentrent toutefois sur les cités vésuviennes et Ostie et sont donc intéressantes pour observer les points communs mais également les spécificités des réalités de Gaule romaine, qui s'en détachent.

- Archéologie des boutiques dans les colonies de *Lugdunum* et de *Vienna* : cas d'étude

- M. LEPEE, *Apports des données archéologiques pour la compréhension de l'économie antique : les boutiques de la moyenne vallée du Rhône comme cas d'étude*, dans J.-P. BRUN, D. CHATZIVASILIOU, W.M. JONGMAN (éd.), *Performances économiques de l'Empire romain : Une nouvelle archéologie du commerce et des techniques*, Paris, 2024 (*Conférences*), p. 109-130, en ligne.

Revient sur les grands apports de l'étude archéologique des boutiques à l'échelle de la moyenne Vallée du Rhône et ce que la mobilisation de ces données au sein d'une lecture en contexte et en réseaux permet de dire de l'économie urbaine en Gaule au Haut-Empire. Le propos se déploie selon une approche multiscalaire, de l'échelle du lieu de métier lui-même à celle du paysage urbain tout entier, en passant par celle du complexe commercial et de ses transformations.

- B. CLEMENT, *Living and Working in the Roman Colonies of* Lugudunum *(Lyon, France) and* Vienna *(Vienne, France).* Insulae *as a Case Study*, dans S. STRAUMANN, P.-A. SCHWARZ (éd.), Insulae *in context. Proceedings of the International Conference in Basel and Augusta Raurica, 25th–28th September 2019*, Augst, 2023 (*Forschungen in Augst*, 57), p. 195-224, en ligne.
Revient sur la fouille de plusieurs cas d'îlots urbains bien documentés dans les deux colonies rhodaniennes, sur leur architecture, leur plan et leur développement en hauteur. Souligne comment l'analyse archéologique de contextes particulièrement bien préservés peut permettre de restituer les boutiques et leurs étages, et, par là-même, d'en savoir plus sur leurs habitants.

- Activités de production en contexte urbain

- N. MONTEIX, *De « l'artisanat » aux métiers. Quelques réflexions sur les savoir-faire du monde romain à partir de l'exemple pompéien*, dans N. MONTEIX, N. TRAN (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier : Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'empire romain*, Naples, 2011 (*Collection du Centre Jean Bérard*), p. 7-26, en ligne.
Article qui soulève une question théorique majeure autour de la définition de « l'artisanat » et insiste sur l'analyse des techniques et de la chaîne opératoire à partir des données archéologiques.

- Acteurs du monde de la boutique

- N. TRAN, Dominus tabernae *: le statut de travail des artisans et des commerçants de l'Occident romain (I^er^ siècle av. J.-C. - III^e^ siècle ap. J.-C.)*, Rome, 2013 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 360).
Témoigne du renouveau des études consacrées aux acteurs de la micro-économie : le monde pluriel des métiers urbains et des exploitants de boutiques est présenté ici à partir des données épigraphiques mais également archéologiques. Voir en particulier le chapitre 5 : « Rapports à l'activité commerciale et hiérarchies socio-économiques dans le monde du travail urbain ».

Approfondissements

- sur les nuisances des métiers en milieu urbain, essentiellement à partir des sources littéraires, voir le dossier : E. BOTTE, A. VINCENT (éd.), *Nuisances de la production et production de nuisances : les effets des métiers en milieu urbain*, Rome, 2020 (*Mélanges de l'École française de Rome*, 132), en ligne.

- pour analyser les sources iconographiques de Gaule romaine représentant des scènes de métier : M.-S. CARUEL, « L'attitude des artisans gallo-romains à l'égard du travail manuel : Étude de l'iconographie lapidaire funéraire », *Kentron*, 2016, 32, p. 113-134, en ligne.

- sur les réglementations juridiques liées à la place des activités productives en ville : C. SALIOU, *Artisanats et espace urbain dans le monde romain : droit et projets urbains (I^er^ siècle av. J.-C. - VI^e^ siècle ap. J.-*

C.), dans A. ESPOSITO, G.M. SANIDAS (éd.), *« Quartiers » artisanaux en Grèce ancienne : une perspective méditerranéenne*, Lille, 2012 (*Archaiologia*), p. 39-53, en ligne.

- sur les aspects épigraphiques liés aux savoirs professionnels : N. TRAN, *Les gens de métier romains : savoirs professionnels et supériorités plébéiennes*, dans N. MONTEIX, N. TRAN (éd.), *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain.*, Naples, 2011 (*Centre Jean Bérard*), p. 119-133, en ligne.

Conseils pour la préparation de la séance

- Pour se familiariser avec **les vestiges de boutiques en Italie**, notamment dans les cités vésuviennes, consulter en particulier N. MONTEIX, *Les lieux de métier*… (voir bibliographie) :

* en particulier le chapitre I pour une analyse des mentions textuelles de la boutique (*taberna*), une synthèse sur deux aménagements clés de la boutique que sont le seuil à rainure (I.2.2.) et le comptoir (I.3.2.). Il est important d'avoir ces réalités archéologiques en tête avant de découvrir les études de cas en Gaule romaine qui seront présentées pendant la séance.

- Concernant **les acteurs du monde de la boutique**, consulter N. Tran, Dominus tabernae… (voir bibliographie) :

* en particulier le chapitre 5 qui fait le lien avec le cadre architectural des lieux de métier (« Rapports à l'activité commerciale et hiérarchies socio-économiques dans le monde du travail urbain ») et le chapitre 4 pour l'interprétation des témoignages épigraphiques (« Conceptions du travail et formes de fierté professionnelle dans les milieux de l'artisanat et du commerce »). Certains de ces aspects se trouvent résumés dans N. Tran, *Les gens de métier romains*... (voir approfondissements).

- Pour un premier panorama des **études cas régionales** qui seront présentées (vallée du Rhône), consulter M. Lépée, *Apports des données archéologiques*… (voir bibliographie).

- **Prendre connaissance en particulier des deux dossiers documentaires proposés**. Questions pour guider la réflexion :

* **dossier documentaire 1** : quels sont les liens architecturaux et fonctionnels entre seuil et comptoir de boutique, à partir des exemples proposés ? à première vue, quelles fonctions pourraient remplir les structures à amphores présentées sur les photos de fouille ?

* **dossier documentaire 2** : en observant attentivement les plans et l'étude de cas fouillée récemment, quels semblent être les aménagements récurrents pour le nettoyage des textiles ? à partir du corpus épigraphique, repérez les noms de métier liés aux tissus en latin ainsi que l'origine géographique des différents professionnels.